

Séance du 17 décembre 2020

Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

2020-12-048 : Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet

Madame le Maire informe que pour les besoins du service (entretien des locaux communaux) de la commune il y a lieu d'augmenter le temps de travail de Mme Rachel ARNOULD sur un temps de travail de 24/35ème à compter du 1er janvier 2021 au lieu de 22/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'augmentation du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet sur un temps non complet (24/35ème) au grade d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1er janvier 2021, après réception de l'avis favorable du comité technique paritaire (courrier du 12 novembre 2020),

AUTORISE la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (22/35ème)

2020-12-049 : Communauté de communes du Grand Chambord – Approbation du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau et d'assainissement 2019

Madame le maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020 (délibération 041-158-2020) le Président de la Communauté de communes du Grand Chambord a présenté le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau et d'assainissement 2019.

Madame le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau et d'assainissement 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau et d'assainissement 2019.

2020-12-050 : Propositions tarifaires d'Électricité – choix du prestataire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, conformément à la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 08 novembre 2019, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan n'excèdent pas 2 millions d'euros sont éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Si aucun nouveau contrat en offre de marché n'est souscrit, la collectivité basculera automatiquement dans le contrat « Sortie de Tarif ».

Une consultation via le comparateur d'offres indépendant gratuit en ligne a été faite et plusieurs offres ont été reçues de différents fournisseurs d'électricité. Après étude de celles-ci, le fournisseur d'énergie **EDF Collectivités** a été choisi pour une période de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité,

ACCEPTE l'offre présentée par EDF Collectivités pour les bâtiments communaux et les feux tricolores

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats garantis avec EDF Collectivités.

2020-12-051 : 1 000 chantiers pour nos artisans locaux

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un plan de relance 2020-2022 initié par le Conseil Départemental et présenté à la session budgétaire du 14 décembre 2020, le président du Conseil Départemental et les élus locaux ont annoncé une première aide baptisée « 1000 chantiers pour nos artisans » visant à soutenir et relancer l'économie locale.

Les collectivités doivent passer commande de leurs travaux avec des devis signés entre le 18 novembre et le 31 janvier 2021. Les devis signés seront à transmettre en une seule fois.

La subvention de 50 %, plafonnée à 5 000 € sera allouée en début 2021 après délibération en commission permanente.

- deux devis pour des travaux sur le « lavoir communal » seront adressés à cette opération :

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

Vote l'inscription de deux devis qui seront adressés par messagerie électronique au Conseil Départemental concernant le lavoir communal :

- SARL LELOUP FRANCOIS – 4 route Rude Quenouille – 41220 THOURY : 5 009.76 € TTC
- CD DEPANNAGE – 11 route de Saint Cyr – 41220 LA FERTE SAINT CYR : 1 775.00 € TTC

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ces devis.

2020-12-052 : Création de postes – Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 2 emplois d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe, permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2021,

Filière : Administrative.....
Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux.....
Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe..... :
- ancien effectif00.....
- nouvel effectif02.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2020-12-053 : Création de poste – Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2021,

Filière : Technique.....
Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux.....
Grade : Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe..... :
- ancien effectif00.....
- nouvel effectif01.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- Des devis ont été demandés :
 - Réparation du tractopelle pour un montant de 6 013.57 € TTC
 - Réparation du feu tricolore suite accident pour un montant de 3 565.00 € TTC
 - Réparation des poteaux incendie pour un montant de 7 210.00 €
- Dossier sécurisation école – subvention Préfectorale : FIPD
 - Une subvention de 20 % soit 500 € avait été attribuée à la commune mais le conseil municipal n'avait pas donné suite au vu du coût restant à charge pour la commune et non budgété. Le dossier a été représenté en commission Préfectorale et la somme de 1 500 € supplémentaire a été attribuée pour le dossier de sécurisation de l'école. Le devis a été signé pour les travaux.
- Rapports d'activité
 - SIEOM
 - PAYS DES CHATEAUX
- Contrats CDD renouvelés en décembre
 - Contrat d'un mois de 35 H renouvelé au service technique voirie
 - Contrat d'une heure par jour d'école + 1 heure trente le vendredi soir à l'école
- Site internet – Communauté de communes
 Le nouveau site internet de la commune a été réalisé, il doit être envoyé à la Communauté de communes pour relecture et sera en ligne courant février 2021 ainsi que ceux des autres communes de la Communauté de communes.
- Visite de sécurité à l'école par la gendarmerie
 - Consignes principales : sécurisation des 2 portails d'accès ainsi qu'un dispositif d'alerte entre les classes.

Questions diverses et informations

- Dépôt « sauvage de végétaux » chemin de Lauray, route du Branloup : un affichage interdisant les dépôts « sauvages » sera apposé.
- Une demande d'installation d'illuminations complémentaires faubourg Guyenne sera envisagée pour l'année prochaine.